

Les IADE de France aux représentants de la CFDT...

Madame, Monsieur,

Votre organisation syndicale est assise à la table des négociations concernant la défense des infirmiers anesthésistes. Force est de constater que vous concernant, nous sommes beaucoup plus près de la trahison que de la défense.

En effet, comment pouvez-vous signer la proposition d'une obole pour les IADE, alors que nous disposons de l'ensemble des éléments nous permettant de négocier, comme les autres professions de même cursus universitaire, la grille Master 2 ?

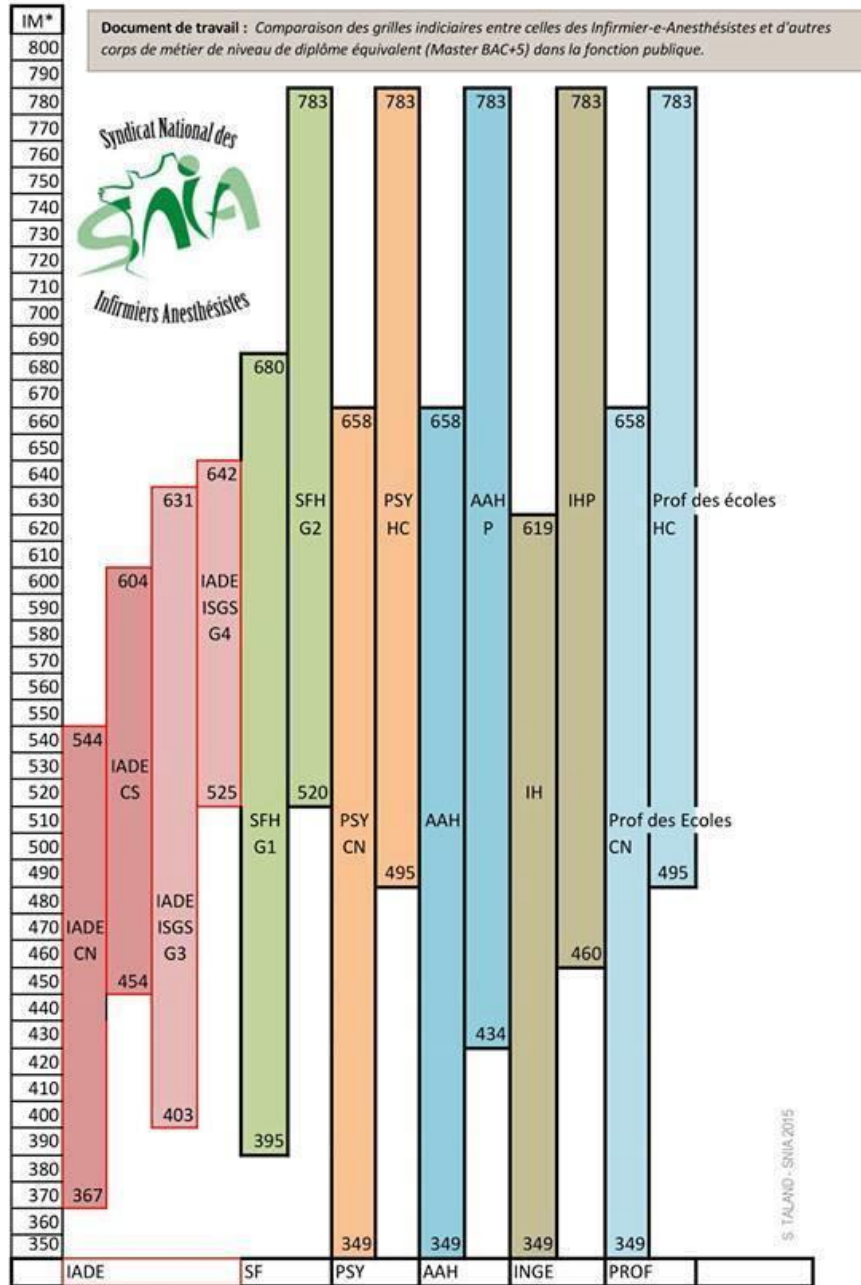
Premier hic, votre représentant n'est pas IADE, ne connaît visiblement pas du tout le dossier et nous donne l'impression d'être uniquement là pour nous torpiller ! À moins qu'il ne s'agisse d'une stratégie de votre syndicat qui, n'ayant que peu ou pas d'adhérents IADE, ai émis le choix de ne pas nous défendre espérant par la même attirer les bonnes grâces du gouvernement, afin de défendre au mieux, les corporations adhérentes à votre syndicat ? S'agit-il d'un petit arrangement entre amis ?

Comme vous pourrez le constater dans le document joint, les infirmiers anesthésistes, sont les seuls Master 2 de la fonction publique à être payés sur une grille licence. Globalement, nous avons aujourd'hui une grille « infirmiers non spécialisés », avec 1 prime de 120 €. Le gouvernement propose, que nous bénéficions d'une prime de 180 € plus 15 points d'indice, globalement un indice 680 (dont une majorité en primes non reconnues pour la retraite), quand toutes les autres professions Master 2 atteignent 783. Ma question est simple : êtes-vous là pour défendre les infirmiers anesthésistes, ou défendre la grille des professeurs des écoles qui elle atteint bien ses 783 points d'indice ? Qu'avons-nous de moins qu'un professeur des écoles ? Comme lui, nous avons 5 ans d'études après bac, mais à la différence du professeur des écoles nous avons des responsabilités tout autres (si vous connaissiez le dossier, vous vous en apercevriez rapidement), des nuits, des astreintes, des week-ends et les vacances quand elles sont possibles... Votre but ultime est-il de tirer vers le bas l'ensemble des professions paramédicales et encadrements ? Si c'est le cas, il est urgent que nous en informions l'ensemble de vos membres !

Expliquez-moi pourquoi, nous n'aurions pas le droit à la grille Master 2 ? Le différentiel entre notre grille actuelle et cette fameuse grille est de 600 € et vous êtes prêts à signer 250 ! S'il ne s'agit pas là d'une trahison à notre égard, je vous remercie de m'expliquer le bien-fondé de votre action !

Sans un revirement majeur de votre position, les IADE sauront se souvenir de votre trahison, nous n'aurons de cesse que de torpiller à notre tour les négociations que la CFDT engendrera pour défendre ses membres ; et croyez-moi, un IADE motivé est aussi efficace qu'une escouade de CRS.

Les IADE de France vous demandent expressément de revoir votre copie, de réclamer à leur bénéfice la grille Master 2 de fonction publique indice 783 faute de quoi, le prochain combat des IADE de France sera la CFTD !



IADE Actifs, IADE sédentaires, Sage-Femme, Psychologue, Attaché d'Administration Hospitalière, Ingénieur Hospitalier, Prof. des écoles

* : IM= Indice majoré

NB: ne tient pas compte des régimes indemnitaires

S-TALAND - SNIA 2015